

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/37/Add.5  
WT/DS292/31/Add.5  
WT/DS293/31/Add.5  
13 juin 2008

(08-2764)

---

Original: anglais

## COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

### Rapport de situation des Communautés européennes

#### Addendum

La communication ci-après, datée du 12 juin 2008 et adressée par la délégation des Communautés européennes au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

---

#### Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant le différend *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292, WT/DS293)

Depuis le dernier rapport de situation des Communautés européennes, les mesures autrichiennes à l'importation et à la transformation du maïs GM MON810 et T-25, qui ont été jugées incompatibles avec les règles de l'OMC par le Groupe spécial, ont été formellement supprimées par les autorités autrichiennes.

Les Communautés européennes et les trois plaignants ont poursuivi leurs discussions constructives dans le but de régler ce différend et les questions connexes.

Pour permettre la poursuite de ce dialogue, l'Argentine a accepté de proroger une nouvelle fois le délai raisonnable imparti pour la mise en œuvre jusqu'au 12 août 2008. D'autres discussions entre les États-Unis et les Communautés européennes doivent avoir lieu les 18 et 19 juin 2008.

---